

MAIRIE DE LE BIOT
18 Route de l'Eglise
74430 LE BIOT

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021
convocations du 04 Mars 2021

Présents : : M. TOURNIER Henri-Victor, M. ROSSET Claude 1er Adjoint , Mme MALAVASI Anne 3ème Adjointe, M. Franck BALMIER, Mme FENOL Hélène , Mme PERROT Alexandra,

Excusés : : M. GUYARD Thomas, M. KIENER Pierre-Fernand

Absent :

Secrétaire de séance : Mme PERROT Alexandra,

I/ ESPACE LUDIQUE COL DU CORBIER/ BILAN DE L' OUVERTURE ET DES VACANCES SCOLAIRES

- Le tapis de ski de Lajoux a été ouvert du 29 Décembre 2020 au 07 Mars 2021 (fin des vacances scolaires de Février).
- Sur cette période : la recette est de 39 425,50 €
- De nombreux moniteurs des stations alentours (Morzine, Montriond, Saint-Jean-d'Aulps), sont venus donner des cours. De l'avis général le tapis est bien adapté aux enfants petits car moins fatiguant qu'un télési.
- 2 journées d'animation «journées Nordiques» ont été organisées pendant les deux semaines pleines (avec 2 zones en vacances en même temps).
- Il est envisagé de conduire une réflexion autour de la gratuité ou non du tapis pour les Journées Nordiques l'hiver prochain : à ce jour l'accès au tapis est gratuit lors de ces manifestations. Il faut réfléchir à la mise en œuvre d'un tarif spécial « Journées Nordiques » (par exemple à 7 € la journée au lieu de 15 € , tarif pratiqué cette saison 2020/21).
- L'idée est également émise de mettre en place une signalisation plus visible par exemple sur la RD 902 au niveau du Pont-de-Gys et de l'embranchement des Tines, ou encore au carrefour de la Solitude côté vallée d'Abondance.

II/ ESPACE LUDIQUE DU COL DU CORBIER / DISPOSITIF D'AIDE DU DÉPARTEMENT AUX COMMUNES SUPPORT DE STATION

- Un dispositif d'aide est en cours d'élaboration par le Département.
- Un questionnaire a été envoyé aux Communes et sera examiné par les services départementaux qui décideront de la suite à donner . (Réponse d'ici quelques mois).

III/ OUVERTURE DU TAPIS APRÈS LES VACANCES

- En fonction de l'enneigement, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
- Prolongation des contrats saisonniers : Mme Malavasi quitte la salle et ne participe ni aux débats ni à la délibération :

-

Les contrats de travail (caissière + conducteur de tapis) prévoient la récupération des heures supplémentaires. Mais la date de fin fixée dans les contrats de travail initiaux ne permet pas d'absorber le volume d'heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger les contrats de travail pour épurer ces heures.

L'ordre du jour est clos et la séance est levée
le Maire, Henri- Victor TOURNIER

